

Résidence «Joliot Curie»

10, rue Joliot Curie
22360 LANGUEUX

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

Maître d'Ouvrage
SCCV Résidence Joliot Curie
4bis Rue Robert Schuman
22190 PLERIN

Janvier 2016

AVERTISSEMENT

Tout en gardant les caractéristiques essentielles de la présente notice descriptive, le Maître d'œuvre, en accord avec le Maître d'Ouvrage, se réserve la possibilité d'apporter à ce document, à n'importe quel moment, les modifications rendues nécessaires ou souhaitables pour des raisons techniques ou administratives. Il s'engage à ne procéder à aucune minoration dans la qualité du projet prévisionnel.

L'isolation thermique de l'appartement sera adaptée au mode de chauffage, et conforme à la réglementation RT2012.

1- SUPERSTRUCTURE

- 1.1- Murs de refend séparatifs d'appartements selon étude béton.
- 1.2- Murs séparatifs entre logements et circulations : selon étude béton.
- 1.3- Planchers en béton armé (épaisseur suivant plans Ingénieur Béton).
- 1.4- Façades en parpaings ou équivalent :
 - protection par enduit monocouche sur parpaings.
 - peinture sur béton.

2- CHARPENTE – COUVERTURE

- 2.1- Toiture en charpente bois traditionnelle.
- 2.2- Couverture en ardoise, terrassons zinc ou étanchéité.
- 2.3- Descente d'eau pluviale en PVC.

3- PLATRERIE – ISOLATION

- 3.1- Cloisons intérieures en placopan de 50mm.
- 3.2- Doublage périphérique suivant étude thermique
- 3.3- Faux plafonds en dernier étage de type Placostil de chez Placoplâtre.

4- REVETEMENTS DE SOLS DES LOGEMENTS

- 4.1- Parquet flottant stratifié ou carrelage de grès émaillé 40x40, avec plinthes assorties dans l'entrée, le séjour, et les circulations.
- 4.2- Carrelage de grès émaillé avec plinthes assorties dans pièces humides.
- 4.3- Sol souple dans les chambres, plinthes bois peints.
- 4.3 - Revêtement sol des balcons et des loggias en béton.
- 4.4- Revêtement sol des terrasses étanchées : dalles sur plots.

5- REVETEMENTS MURAUX ET PLAFONDS DES LOGEMENTS

- 5.1- Faïence dans la salle de bains : hauteur 2,00 mètres depuis le sol au droit de la baignoire et du receveur de douche.
- 5.2- Faïence dans la cuisine : sur 0.60 de hauteur au pourtour de l'évier.

- 5.3- Murs des pièces humides hors surface faïencée : peinture de couleur blanche.
- 5.4- Murs des pièces sèches : peinture de couleur blanche.
- 5.5- Plafonds : peinture mat de couleur blanche.

6- MENUISERIES EXTERIEURES

- 6.1- Fenêtres et portes-fenêtres : ouvrants à la française en PVC.
 - Double vitrage isolant sur toutes les menuiseries.
- 6.2- Occultation des chambres par volets roulants PVC, manœuvre par tige oscillante.
- 6.3- En comble, velux.
- 6.4- Serrurerie :
 - Garde-corps métallique laqué.

7- MENUISERIES INTERIEURES

- 7.1- Porte palière en bois à âme pleine, finition à peindre avec serrure de sécurité 3 points et joint isophonique.
- 7.2- Portes de distribution intérieures alvéolaires à peindre.
- 7.3- Portes de placard coulissantes ou ouvrant à la française de couleur blanche suivant plan architecte. Pour les placards des entrées, une étagère avec une penderie sera aménagée
- 7.4- Poignées de porte métal avec serrure à condamnation pour les WC, les salles de bains et d'eau.

8- ELECTRICITE – CHAUFFAGE – VMC

- 8.1- Appareillage de marque ARNOUD ou équivalent. Un point lumineux par pièce en plafond ou prise commandée.
- 8.2- Eclairage des balcons et terrasses par hublot étanche.
- 8.3- Production de chauffage par chaudière gaz, radiateurs métalliques à panneaux.
- 8.4- Production d'eau chaude par chaudière individuelle gaz.
- 8.5- Ventilation Mécanique Contrôlée par bouches hygroréglables et extraction centralisée.

9- PLOMBERIE – SANITAIRE

Appareils sanitaires en porcelaine blanche ou similaire.

- 9.1- Salles de Bains :
 - * bac de douche (80*80 minimum) selon plans architecte, lavabo sur colonne avec miroir, robinetterie mitigeur mono commande.
 - * Radiateur de type sèche serviette dans les salles de bains.
- 9.2- Cuisines :
 - * évier sur meuble bas.
- 9.3- WC : bloc WC avec abattant et système de chasse à économiseur d'eau (2 poussoirs).

10- TELEVISION – TELEPHONE

- 10.1- Télévision : système de réception par antenne collective et alimentation de chaque logement. Une prise dans le séjour pour chaque appartement et une prise dans la chambre principale.
- 10.2- Téléphone : une prise par pièce principale.

11- ACCES - SECURISATION

- 11.1- La Résidence disposera d'un système de vidéophonie avec combiné de conversation permettant de commander l'ouverture de la porte d'entrée de la Résidence.
- 11.2- Le bâtiment sera identifié par une enseigne portant le nom de la résidence.
- 11.3- Le hall comportera un faux plafond acoustique, un miroir, le sol sera traité en carrelage grès cérame,

12- STATIONNEMENTS

- 12.1- Les stationnements couverts sont situés en sous sol.
- 12.2- L'éclairage sera assuré par des hublots.
- 12.3 Eclairage par détecteurs de présence dans les parties communes et en extérieur.

13- ESPACES EXTÉRIEURS ET VOIRIES

- 13.1- La voirie et cheminements seront réalisés en enrobé conformément aux plans.
- 13.2- Les espaces verts extérieurs seront réalisés suivant le plan des espaces verts.
- 13.3- Les voies et cheminements seront éclairés suivant normes.

14- ASCENSEUR

- 14.1- Ascenseur conforme aux normes d'accessibilité.
- 14.3- Décoration en stratifié avec glace, conformément aux prescriptions du fournisseur.

15- PALIERS D'ETAGE / ENTREE

- 15.1- Les sols seront soit en PVC ou en moquette pour les paliers d'étages et carrelage pour l'entrée au Rez de chaussée.
- 15.2- Les murs seront en peinture décorative.
- 15.3- Le plafond sera en dalles acoustiques.
- 15.4- Eclairage par détecteurs de présence.

16- ESCALIER

- 16.1- Le sol de l'escalier sera en PVC antidérapant.
- 16.2- Les murs seront en peinture blanche.
- 16.3 Eclairage par détecteurs de présence.

17- LOCAL ORDURES MENAGERES

- 17.1- Le sol et les murs du local d'ordures ménagères seront livrés brut et enduits. Il sera équipé d'un robinet de puisage, d'un siphon de sol, d'un point lumineux à commande temporisée et d'une prise de courant.

En complément des caractéristiques de l'opération ci-dessus reprises, le promoteur de l'opération s'engage à livrer le bâtiment dans un parfait état d'achèvement aussi bien pour les parties communes que pour les parties privatives, de sorte que les biens, à leur livraison soient parfaitement propres à leur mise en location.